
JYOTIS AYURVEDA

Conditions Générales de Prestations de Services

Soins corporels et accompagnement en hygiène de vie ayurvédiques

Lexique

- **Commande** — toute prestation de services et/ou vente de produits proposée par le Vendeur.
- **Client** — la personne physique qui réserve ou achète une prestation auprès du Vendeur ; également désignée « Acheteur » ou « Partie ».
- **Vendeur** — Jyotis Ayurveda, prestataire des services décrits aux présentes ; également désignée « Partie ».
- **Prestation** — tout soin, bilan, atelier ou accompagnement proposé par le Vendeur : massages ayurvédiques, bilans ayurvédiques personnalisés, ateliers bien-être, ateliers cuisine, ateliers de fabrication de cosmétiques.
- **Exécution** — le moment à partir duquel la Prestation commandée est réalisée auprès du Client, ou à compter duquel un Produit lui est remis.
- **Réservation** — l'acte par lequel le Client retient un créneau auprès du Vendeur, le cas échéant accompagné de la signature d'un devis et du versement d'un acompte.

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (ci-après les « CGPS ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre Jyotis Ayurveda et toute personne souhaitant bénéficier de ses prestations. Elles ont vocation à informer clairement le Client sur les conditions de réservation, de règlement et d'exécution des prestations proposées.

La réservation d'une prestation, quel qu'en soit le canal — en ligne, par téléphone ou directement en cabinet —, vaut acceptation pleine et entière des présentes CGPS par le Client, à l'exclusion de toute autre condition, sauf accord particulier conclu par écrit entre les Parties, lequel prévaudrait alors sur les présentes.

Le Vendeur conserve la faculté de faire évoluer ces CGPS à tout moment ; seule la version en ligne au jour de la réservation du Client lui est applicable.

Un accompagnement de bien-être, distinct d'un acte médical

À lire attentivement avant toute réservation.

L'Ayurveda est une approche traditionnelle de santé et de bien-être originaire d'Inde, reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 1982 comme une médecine traditionnelle et complémentaire. Cette discipline n'est, à ce jour, soumise à aucune réglementation officielle en France : il n'existe ni diplôme d'État, ni titre protégé, ni ordre professionnel propre à son exercice.

Le Vendeur n'exerce donc pas une profession de santé réglementée au sens du Code de la santé publique. Il ne pose aucun diagnostic médical et ne prescrit, ne modifie ni n'interrompt aucun traitement en cours. Les bilans ayurvédiques personnalisés, massages, ateliers bien-être, ateliers cuisine et ateliers de fabrication de cosmétiques proposés par le Vendeur constituent un accompagnement en hygiène de vie, conçu comme un complément — et non un substitut — à un suivi médical.

Il appartient au Client de poursuivre son suivi médical habituel et d'en informer les professionnels de santé qui l'accompagnent. Les prestations du Vendeur ne sont pas prises en charge par la Sécurité sociale ; certaines mutuelles proposent néanmoins une prise en charge partielle de prestations de bien-être, sur présentation d'un justificatif que le Vendeur délivre sur demande.

ARTICLE 01

Identification du Vendeur

Jyotis Ayurveda — 14 rue de Boulouin, 70000 ROSEY

RCS Besançon : 870 069 201 00025

Contact : kathie@jyotis-ayurveda.fr

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le Vendeur informe le Client de l'existence d'un dispositif de médiation de la consommation, dont l'entité retenue est MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT, présentée en détail à l'article 10 des présentes.

ARTICLE 02

Objet des présentes conditions

Les présentes CGPS s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations proposées par le Vendeur, et notamment : les massages ayurvédiques, les bilans ayurvédiques personnalisés, les ateliers bien-être, les ateliers cuisine et les ateliers de fabrication de cosmétiques naturels.

Toute commande passée auprès du Vendeur suppose la consultation préalable des présentes conditions et leur acceptation sans réserve par le Client.

ARTICLE 03

Réservation et formation de la commande

La commande est formée dès que le Client a sélectionné un créneau (date et horaire) auprès du Vendeur, par tout moyen mis à sa disposition (plateforme de réservation en ligne, téléphone, cabinet), et qu'il a procédé au règlement, le cas échéant matérialisé par sa signature ou par la confirmation de la réservation.

Les tarifs communiqués au moment de la réservation sont fermes et définitifs pour la prestation concernée. Toute modification des conditions de la commande postérieure à la validation du règlement requiert l'accord exprès et écrit du Vendeur.

Dès lors que la commande est passée en cabinet ou lors d'un rendez-vous physique, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, qui exclut ce droit pour les prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord du consommateur.

À l'inverse, lorsque la commande résulte d'une réservation effectuée en ligne ou à distance, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat, en application de l'article L.221-18 du Code de la consommation — sauf si, avec l'accord exprès du Client, l'exécution de la prestation a débuté avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 04

Tarifs et conditions financières

Le Vendeur propose ses prestations aux tarifs en vigueur au jour de la réservation, tels qu'affichés sur son site internet, sa plateforme de réservation en ligne, ou communiqués directement au Client.

Ces tarifs sont exprimés en euros, nets de taxe. Le Vendeur, relevant du régime de la micro-entreprise, bénéficie en effet de la franchise en base de TVA prévue à l'article 293 B du Code général des impôts : « TVA non applicable, article 293 B du CGI ».

Pour les ateliers cuisine et les ateliers de fabrication de cosmétiques, le tarif annoncé peut inclure le coût des ingrédients, matières premières et contenants nécessaires ; le détail de cette composition est communiqué au Client avant sa réservation.

ARTICLE 05

Modalités de règlement

Sauf disposition contraire convenue entre les Parties, le règlement de la prestation est exigible au comptant, le jour de son exécution.

Le Client peut s'acquitter de son règlement selon les moyens suivants :

- Virement bancaire ;
- Espèces.

Aucun escompte n'est consenti au Client en cas de règlement anticipé ou au comptant.

S'agissant des ateliers collectifs (ateliers bien-être, ateliers cuisine, ateliers de fabrication de cosmétiques), un acompte pourra être demandé dès la réservation afin de garantir la place du Client ; le solde est alors réglé le jour de l'atelier, selon les mêmes moyens de paiement.

ARTICLE 06

Déroulement et exécution des prestations

La prestation commandée — séance individuelle, bilan ayurvédique, atelier bien-être, atelier cuisine ou atelier de fabrication de cosmétiques — est exécutée à la date et au créneau convenus entre les Parties, dans un délai maximal de six (6) mois à compter de la validation de la commande et du règlement correspondant, sauf disposition contraire expressément convenue.

Il appartient au Client de communiquer au Vendeur, en amont du rendez-vous, ses coordonnées exactes ainsi que toute information utile à la bonne organisation et à la sécurité de la prestation, notamment ses éventuelles contre-indications de santé connues.

Si la transmission d'informations erronées ou incomplètes entraîne des frais supplémentaires pour le Vendeur, ou rend impossible l'exécution de la prestation dans de bonnes conditions, ces conséquences sont supportées par le Client.

ARTICLE 07

Cartes-cadeaux

Le Vendeur propose à la vente des cartes-cadeaux permettant à leur titulaire de bénéficier d'une ou plusieurs prestations. Les dispositions suivantes leur sont spécifiquement applicables.

Durée de validité — la carte-cadeau est valable six (6) mois à compter de sa date d'achat.

Modalités de remise — la carte-cadeau est adressée au Client par voie postale, moyennant des frais de port de 2 euros, ou peut être retirée gratuitement au cabinet sur rendez-vous.

Droit de rétractation — conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, l'acheteur d'une carte-cadeau dispose d'un délai de 14 jours à compter de sa réception pour exercer son droit de rétractation, en adressant au Vendeur un écrit exprimant cette volonté avant l'expiration du délai. Le montant intégral est alors remboursé, exclusivement vers le compte ayant servi au règlement initial. Aucun remboursement n'est possible après l'expiration de ce délai.

Cession à un tiers — bien que nominative, la carte-cadeau peut être utilisée par toute personne qui la présente au Vendeur.

Perte de la carte — en cas de perte, le bénéficiaire pourra être identifié dans le fichier client du Vendeur ; l'absence du support physique ne fait donc pas obstacle au bénéfice de la prestation, sous réserve que l'achat soit retrouvé dans les registres du Vendeur.

Règlement — les cartes-cadeaux se règlent par virement ou en espèces, dans les conditions prévues à l'article 4 des présentes.

ARTICLE 08

Annulation, report et absence du Client

Toute annulation de la commande est exclue dès lors que la prestation a été exécutée. La somme versée par le Client constitue, à cet égard, un acompte et non des arrhes ; elle reste donc définitivement acquise au Vendeur une fois la prestation réalisée, sans possibilité de remboursement.

Le Client souhaitant annuler ou reporter un rendez-vous est invité à en informer le Vendeur au moins 24 heures à l'avance. À défaut d'un tel délai, ou en cas d'absence sans information préalable, le rendez-vous pourra être facturé en totalité.

Cette règle s'applique également lorsque le rendez-vous est pris dans le cadre de l'utilisation d'une carte-cadeau : si le bénéficiaire ne se présente pas sans avoir prévenu au préalable, aucun nouveau rendez-vous ne sera accordé et la carte-cadeau sera considérée comme définitivement utilisée.

ARTICLE 09**Force majeure**

Conformément à l'article 1218 du Code civil, constitue un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la formation de la commande, et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'une ou l'autre des Parties d'exécuter ses obligations.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, à l'égard du Vendeur : les intempéries, une épidémie, une fermeture administrative, une grève, une panne d'électricité ou de gaz, un incendie, une cyberattaque, ainsi que tout autre événement reconnu comme tel par les juridictions compétentes.

La Partie empêchée informe l'autre Partie sans délai de son impossibilité d'exécuter ses obligations. L'exécution de celles-ci est alors suspendue, sans qu'il puisse en résulter le versement de dommages et intérêts ou de pénalités de retard.

Dès la cessation de l'empêchement, les Parties reprennent l'exécution du contrat. Si cette reprise s'avère impossible, le contrat est résolu sans frais, le prix de la part de prestation déjà exécutée avant la survenance de l'événement restant néanmoins dû.

ARTICLE 10**Confidentialité**

Le Vendeur s'engage à traiter avec la plus stricte confidentialité l'ensemble des informations personnelles ou relatives à l'hygiène de vie que le Client lui communique dans le cadre de l'établissement d'un bilan ayurvédique ou de toute autre prestation, et à ne les utiliser qu'aux fins de la bonne exécution de celle-ci.

Réciproquement, le Client s'engage à conserver confidentielles l'ensemble des informations relatives au Vendeur dont il viendrait à avoir connaissance à l'occasion de la commande, notamment toute information commerciale, technique ou financière susceptible de favoriser une entreprise concurrente ou de nuire au Vendeur, même indirectement.

Sont exclues de cette obligation les informations déjà publiques, celles qui le deviendraient ultérieurement de façon licite, ou celles dont la divulgation aurait été expressément autorisée par la Partie qu'elles concernent. Cette obligation de confidentialité demeure applicable pendant cinq (5) ans à compter de la fin des relations contractuelles, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 11**Médiation de la consommation**

En cas de litige non résolu directement avec le Vendeur, et avant toute saisine d'une juridiction, le Client a la faculté de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Il devra au préalable avoir adressé au Vendeur une réclamation écrite.

À défaut d'accord trouvé entre les Parties, le Client dispose d'un délai maximal d'un an, à compter de sa réclamation, pour saisir le médiateur de la consommation aux coordonnées suivantes :

CNPM — Médiation — Consommation, 27 avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond.

Le Client peut également déposer sa réclamation directement auprès de l'entité de médiation retenue par le Vendeur, MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT, via son site internet

medconsodev.eu, ou par voie postale à l'adresse suivante : Centre d'Affaires Stéphanois, Immeuble l'Horizon, Esplanade de France, 3 rue J. Constant Milleret, 42000 Saint-Étienne.

ARTICLE 12

Droit applicable et règlement des litiges

Les commandes soumises aux présentes CGPS sont régies par le droit français et rédigées en langue française. Si elles venaient à être traduites, seule la version française ferait foi en cas de litige.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation d'une commande, qui n'aurait pu être résolu à l'amiable ou par voie de médiation, relève de la compétence des juridictions de droit commun.

ARTICLE 13

Protection des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), le Client est informé qu'un traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre par le Vendeur dans le cadre de la relation commerciale, notamment lors de l'établissement d'un bilan ayurvédique personnalisé.

Les données collectées — identité, coordonnées, informations relatives à l'hygiène de vie et, le cas échéant, données de santé recueillies avec le consentement explicite du Client — sont strictement nécessaires à l'exécution de la prestation commandée.

Elles pourront être transmises, le cas échéant, aux autorités judiciaires, à l'administration fiscale ou aux officiers ministériels, dans le strict cadre de leurs missions légales, et sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, puis pendant cinq (5) ans à compter de sa fin, conformément à l'article 2224 du Code civil.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données, dans les conditions prévues aux articles 17, 18 et 20 du RGPD, ainsi que d'un droit d'opposition prévu à l'article 21 du même règlement. Ces droits s'exercent directement auprès du Vendeur, aux coordonnées indiquées à l'article liminaire.

Toute réclamation peut également être adressée à la CNIL — Service des plaintes, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, téléphone : 01 53 73 22 22, www.cnil.fr.

Pour plus de détails, le Client peut consulter la [politique de confidentialité](#) du Vendeur.

Enfin, en cas de démarchage téléphonique non souhaité, le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition BLOCTEL :

- en ligne, sur bloctel.gouv.fr ;
- ou par voie postale : Service Opposetel — Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes.